



Date: jeudi 8 juin 2017

## Séance d'ouverture

### Table des matières

|                                                                                                                           | Page |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <i>Première séance</i>                                                                                                    |      |
| Ouverture de la session .....                                                                                             | 1    |
| Election du Président de la Conférence .....                                                                              | 1    |
| Discours du Président.....                                                                                                | 2    |
| Election des Vice-présidents de la Conférence .....                                                                       | 4    |
| Désignation des bureaux des groupes .....                                                                                 | 4    |
| Constitution et composition des commissions de la Conférence .....                                                        | 5    |
| Abrogation des conventions n <sup>os</sup> 4, 15, 28, 41, 60 et 67 .....                                                  | 5    |
| Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence .....                                                  | 6    |
| Délégation de pouvoirs au bureau de la Conférence.....                                                                    | 6    |
| Présentation du rapport du Directeur général.....                                                                         | 6    |
| Présentation du rapport du Président du Conseil d'administration .....                                                    | 12   |
| Allocutions d'ouverture des porte-parole du groupe des employeurs<br>et du groupe des travailleurs de la Conférence ..... | 15   |
| <i>Séance spéciale</i>                                                                                                    |      |
| Allocution de Son Excellence M. Tabaré Vázquez,<br>Président de la République orientale de l'Uruguay.....                 | 21   |

Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.



---

## Première séance

Lundi 5 juin 2017, 11 h 10

*Présidence de M. Seidenberger,  
Président du Conseil d'administration  
du Bureau international du Travail,  
et de M. Carles Rudy*

## Ouverture de la session

### M. Seidenberger

Président du Conseil d'administration  
du Bureau international du Travail  
(*original anglais*)

C'est un grand honneur pour moi, en tant que Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail pour 2016-17, de déclarer ouverte cette 106<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous souhaiter une chaleureuse bienvenue à Genève et à la Conférence.

Je suis persuadé que la session de cette année répondra aux attentes et que nous saurons nous montrer dignes de la confiance placée en nous.

## Election du Président de la Conférence

### M. Seidenberger

Président du Conseil d'administration  
du Bureau international du Travail  
(*original anglais*)

Sans plus attendre, nous passons au point premier de l'ordre du jour de ce matin, au titre duquel la Conférence est appelée à élire son Président. Je donne la parole à M. Morales Vélez, délégué gouvernemental du Mexique, afin qu'il présente la candidature.

### M. Morales Vélez

Gouvernement (Mexique), s'exprimant  
au nom du groupe gouvernemental  
(*original espagnol*)

J'ai le grand honneur de présenter la candidature de M. Carles Rudy, ministre du Travail et du Développement social de la République du Panama, à la présidence de la 106<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Le groupe gouvernemental soutient à l'unanimité sa candidature au poste de président de cette session de la Conférence.

M. Carles Rudy participe pour la troisième fois à une session de la Conférence internationale du Travail: en juin 2010 et juin 2015, il a honoré de sa présence les 99<sup>e</sup> et 104<sup>e</sup> sessions en qualité de membre de la délégation gouvernementale de son pays, la République du Panama. En novembre 2014, il a participé activement aux travaux de la 322<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail. M. Carles Rudy a également participé en qualité d'orateur, d'expert et de membre de délégations

---

gouvernementales à de nombreuses conférences et réunions internationales de haut niveau relatives au travail et à l'économie.

M. Carles Rudy est titulaire d'une licence en droit et en sciences politiques de l'Université nationale du Panama, d'un diplôme de troisième cycle en droit procédural et d'un titre de professeur de philosophie et sciences religieuses de l'Université Rafael Landívar au Guatemala. Il a été nommé ministre du Travail et du Développement social le 14 mai 2014, et a été élu en septembre 2015 président par intérim du Conseil des ministres du Travail de l'Amérique centrale et de la République dominicaine, fonction qu'il a exercée en 2016 et 2017.

Au cours de sa carrière politique, M. Carles Rudy s'est distingué par sa capacité de dialogue et de médiation dans la résolution de conflits du travail, et il a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques visant à promouvoir et garantir la paix sociale, aussi le groupe gouvernemental est-il absolument confiant qu'il saura mener à bien les travaux de la présente session de la Conférence. Je présente donc officiellement à la Conférence la candidature de M. Carles Rudy.

*(La proposition est soutenue par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs.)*

**M. Seidenberger**

Président du Conseil d'administration  
du Bureau international du Travail  
*(original anglais)*

La candidature qui a été proposée à l'unanimité par M. Morales Vélez au nom du groupe gouvernemental a l'appui du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs.

J'aimerais savoir s'il y a d'autres propositions de candidatures?

En l'absence d'autres propositions, je suis très heureux de déclarer M. Carles Rudy, ministre du Travail et du Développement social du Panama, élu à la présidence de la 106<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je le félicite très chaleureusement et l'invite à venir prendre place à la tribune.

*(M. Carles Rudy, ministre du Travail et du développement social du Panama, est élu Président de la 106<sup>e</sup> session de la Conférence et prend place au fauteuil présidentiel.)*

## **Discours du Président**

**Le Président**

*(original espagnol)*

C'est un grand honneur pour le gouvernement du Panama que d'assumer la présidence de cette 106<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, et c'est une fierté pour moi d'en être le représentant. Je tiens à remercier tous les délégués de cette session de la Conférence de m'avoir confié cette responsabilité. Je remercie tout particulièrement le groupe des Amériques, pour sa proposition et son appui, le groupe gouvernemental, pour la candidature officielle auprès de la Conférence, et le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs pour leur soutien.

Avec votre aide, je compte honorer la responsabilité qui m'est confiée, dans le respect du Règlement, et conduire nos débats de sorte qu'ils aboutissent à des accords.

---

Depuis 1999, l'OIT réussit à actualiser son message de justice sociale en intégrant la notion de travail décent, consacrée par la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008. Nous sommes convaincus que nous ne pourrions pas nous acquitter de ce mandat sans tenir compte de la durabilité environnementale.

Le rapport du Directeur général «Travail et changement climatique: l'initiative verte» lance un appel en faveur de la promotion du travail décent et d'une transition juste de la force de travail vers des économies et sociétés durables, conformément à l'Accord de Paris et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, visant ainsi à un avenir climatique stable pour tous les habitants de notre planète.

Autre élément fondamental du débat sur l'avenir du travail: le thème de l'égalité hommes-femmes. De nos jours, les femmes assument des rôles nouveaux et déterminants dans les mutations du monde. Elles sont de plus en plus représentées dans des domaines comme l'économie ou la politique. Toutefois, il reste beaucoup à faire. Il ne suffit pas que les femmes soient présentes pour satisfaire à des quotas; il faut qu'elles soient respectées pour leurs capacités et compétences au travail. Les femmes ne demandent pas l'aumône, elles demandent l'égalité et le respect de leur dignité.

Le Directeur général, M. Ryder, l'a dit l'année dernière: «Unissons nos forces pour instaurer une véritable égalité entre hommes et femmes et permettre aux femmes d'accéder à l'autonomie dans le monde du travail. [...] Des emplois décents pour les femmes signifient aussi des vies décentes pour tous.» En ce sens, nous pensons qu'il est temps de parler d'égalité salariale, «à travail égal, salaire égal». Nous ne pouvons continuer de tolérer une société qui perpétue de tels écarts entre les hommes et les femmes.

Il est de notre devoir de déconstruire ces modèles misogynes, qui paraissaient naturels lorsqu'ils ont été conçus par une société qui ne reconnaissait à la femme qu'un rôle secondaire ou subsidiaire.

Nous reconnaissons par ailleurs les efforts consentis par l'OIT dans le cadre de la Conférence puisque, pour la deuxième année consécutive, nous traitons de l'emploi et du travail décent au service de la paix et de la résilience, dans le but d'adopter une recommandation qui protège les droits des travailleurs dans ces conditions.

N'oublions pas que le véritable apogée du progrès réside dans le bonheur du travailleur. Il ne saurait y avoir de progrès au détriment de la dignité humaine. Et il ne saurait y avoir d'économie durable si la dignité humaine ne devient pas la pierre angulaire de cette évolution.

Dans un autre ordre d'idées, un groupe particulièrement vulnérable, et souvent exclu, est celui des travailleurs migrants. Nous avons au programme de cette Conférence un rapport intitulé «Migrations de main-d'œuvre: nouvelle donne et enjeux de gouvernance». Ce sera l'occasion de mener une discussion éclairée sur la gestion ordonnée de la migration en tant que facteur positif du développement durable, comme le reconnaît également le Programme 2030.

Le travail décent est une aspiration universelle, ce dont témoigne l'objectif de développement durable n° 8. Le travail a été, est et restera vraisemblablement un élément intrinsèque du contrat social qui sous-tend la gouvernance des sociétés. C'est pourquoi la création d'emplois décents contribue à renforcer les fondements de la paix mondiale. Mondialiser le travail décent revient à mondialiser un modèle de développement durable centré sur l'humain.

Le message le plus humaniste que l'OIT ait adressé au monde, c'est que le travail n'est pas une marchandise. Le travail est un bien individuel, social, économique et culturel, mais,

---

avant tout, le travail est humain. L'engagement du tripartisme, qui repose sur le dialogue social, consiste à promouvoir un travail libre, créatif, participatif, mais surtout solidaire.

Les thèmes que nous allons traiter ces prochains jours sont d'une importance cruciale et je vous souhaite à tous plein succès. Le moment est venu de se mettre au travail.

## Election des Vice-présidents de la Conférence

### Le Président

*(original espagnol)*

Notre première tâche consiste à élire les Vice-présidents de la Conférence. Je donne donc la parole à la Greffière de la Conférence, M<sup>me</sup> Dimitrova, qui va donner lecture des propositions émanant des divers groupes.

### M<sup>me</sup> Dimitrova

La Greffière de la Conférence

*(original anglais)*

Les nominations pour les postes des trois Vice-présidents de la Conférence sont les suivantes: groupe gouvernemental: M<sup>me</sup> Majali (Jordanie); groupe des employeurs: M. Lacasa Aso (Espagne); groupe des travailleurs: M<sup>me</sup> Clarke Walker (Canada).

### Le Président

*(original espagnol)*

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées par la Conférence?

*(Les propositions sont approuvées.)*

## Désignation des bureaux des groupes

### Le Président

*(Original espagnol)*

Nous allons maintenant passer à la désignation des bureaux des groupes, qui ont procédé à ces nominations de façon autonome. J'appelle votre attention sur les noms que vous voyez s'afficher à l'écran (reproduits ci-dessous).

#### Groupe gouvernemental

|                |                               |
|----------------|-------------------------------|
| Président      | M. Lomónaco (Mexique)         |
| Vice-président | M. Choi (République de Corée) |

#### Groupe des employeurs

|                 |                                                                       |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Président       | M. Mdwaba (Afrique du Sud)                                            |
| Vice-présidents | M. Echavarría Saldarriaga (Colombie)                                  |
|                 | M. Potter (Etats-Unis)                                                |
|                 | M <sup>me</sup> Hornung-Draus (Allemagne)                             |
|                 | M. Megateli (Algérie)                                                 |
|                 | M. Rahman (Bangladesh)                                                |
| Secrétaire      | M <sup>me</sup> Kromjong (Organisation internationale des employeurs) |

---

## Groupe des travailleurs

|                 |                                                                                                                                     |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président       | M. Cortebееck (Belgique)                                                                                                            |
| Vice-présidents | M. Ntshalintshali (Afrique du Sud)<br>M <sup>me</sup> Gono (Japon)<br>M <sup>me</sup> Cappuccio (Italie)<br>M. Martínez (Argentine) |
| Secrétaire      | M <sup>me</sup> González (Confédération syndicale internationale)                                                                   |

## Constitution et composition des commissions de la Conférence

### Le Président

(Original espagnol)

Le point suivant de l'ordre du jour concerne la constitution et la composition des commissions permanentes et des commissions chargées d'examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence: la Commission de proposition, la Commission de vérification des pouvoirs, la Commission de l'application des normes, la Commission sur les migrations de main-d'œuvre, la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix et la Commission sur les principes et droits fondamentaux au travail.

La composition initiale des commissions telle que proposée par les groupes a été communiquée aux délégués dans le *Compte rendu provisoire*, n° 4 publié sur le site de la Conférence.

La Commission des finances des représentants gouvernementaux comprend, comme son nom l'indique, tous les délégués gouvernementaux qui participent à la Conférence. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour participer aux travaux de cette commission.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées par la Conférence?

*(Les propositions sont approuvées.)*

## Abrogation des conventions n<sup>os</sup> 4, 15, 28, 41, 60 et 67

### Le Président

(Original espagnol)

Le point suivant de l'ordre du jour concerne l'abrogation des conventions n<sup>os</sup> 4, 15, 28, 41, 60 et 67.

Il a été proposé que la Conférence envisage de renvoyer cette question à la Commission de proposition.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que cette proposition est approuvée par la Conférence?

*(La proposition est approuvée.)*

---

## **Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence**

**Le Président**  
(*Original espagnol*)

Nous passons à présent au point suivant de l'ordre du jour, qui concerne la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence. Cette proposition de suspension vise à permettre, en attendant la modification du Règlement de la Conférence, la mise en place des différents changements proposés en vue d'améliorer le fonctionnement de la Conférence, en particulier les changements rendus nécessaires par la réduction de sa durée. Certaines de ces suspensions portent sur les travaux de la plénière, d'autres sur les travaux des commissions.

A sa 329<sup>e</sup> session en mars 2017, le Conseil d'administration a pris note de la première série d'amendements proposés au Règlement de la Conférence, qui doivent être appliqués à titre expérimental lors de la présente session. Je vous rappelle que toutes les dispositions du Règlement qu'il est proposé de suspendre figurent dans le *Compte rendu provisoire*, n° 2. Ceux qui le souhaitent pourront demander des exemplaires de ce document au Service de distribution.

Puis-je donc considérer que la Conférence souhaite suspendre les dispositions de son Règlement aux fins indiquées dans le *Compte rendu provisoire*, n° 2?

(*La proposition est approuvée.*)

## **Délégation de pouvoirs au bureau de la Conférence**

**Le Président**  
(*Original espagnol*)

Nous passons maintenant à la délégation de pouvoirs au bureau de la Conférence. Conformément au programme prévu, la Conférence ne se réunira plus en plénière avant le mercredi 7 juin. Je propose donc que les tâches d'organisation quotidienne de la Conférence soient d'ici là assumées par les membres du bureau de la Conférence.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que cette proposition est acceptée par la Conférence?

(*La délégation de pouvoirs est acceptée.*)

## **Présentation du rapport du Directeur général**

**Le Président**  
(*Original espagnol*)

Ainsi s'achève l'examen des questions d'ordre administratif et procédural nécessaires à l'établissement des organes de la Conférence. Nous pouvons maintenant aborder les questions de fond.

---

J'ai l'honneur de donner la parole au Directeur général du Bureau international du Travail, M. Ryder, qui va présenter à notre assemblée sa vision des travaux de la présente session de la Conférence pendant les deux prochaines semaines, puis son rapport intitulé «Travail et changement climatique: l'initiative verte» et son annexe relative à la situation des travailleurs des territoires arabes occupés.

**M. Ryder**

Le Secrétaire général de la Conférence

*(original anglais)*

Pour commencer, permettez-moi de féliciter le Président de son élection. Au BIT, nous le connaissons très bien. Nous apprécions ses qualités professionnelles et personnelles et savons par conséquent que nous sommes en de très bonnes mains pour les deux semaines qui viennent. J'adresse également mes félicitations aux vice-présidents, tous de grande qualité.

J'aimerais souhaiter à tous les représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs la bienvenue à cette assemblée annuelle tout à fait unique, à cette 106<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je sais quel investissement représente, pour vous tous, le fait de prendre part à cette Conférence. Vous y investissez du temps, des ressources et de l'énergie, sans parler de votre engagement. C'est donc à mes collègues et à moi-même qu'il incombe de faire en sorte que vous puissiez obtenir le meilleur retour possible sur cet investissement. Nous serons tenus de mener à bien nos travaux sur une période de temps beaucoup plus courte qu'auparavant, et il va de soi que la documentation et les modalités de travail pour cette formule révisée de la Conférence ont été systématiquement conçues afin de vous aider à y parvenir.

De plus, le Conseil d'administration du BIT s'est employé, selon moi avec un succès indéniable, à établir un ordre du jour de la Conférence pertinent et d'une importance thématique réelle pour le monde du travail; un ordre du jour qui répond à vos attentes et qui vous permettra d'utiliser au mieux le temps que vous passerez à Genève.

Comme le Président l'a rappelé, nous avons commencé l'an dernier de réviser la recommandation n° 71 et d'élaborer une nouvelle recommandation sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience. Il appartient à cette session de mener cette tâche à bonne fin. La première discussion n'a pas été facile, mais de grands progrès ont été accomplis, notamment en permettant de mieux comprendre les questions qui doivent encore être réglées. Je pense que ce débat nous a montré que, même si les choses ont beaucoup évolué depuis 1944 lorsque la recommandation n° 71 avait été adoptée, le fait que la paix est en permanence tributaire de la justice sociale n'est nulle part plus évident que dans le processus de prévention des situations de conflit, de catastrophe ou de crise et dans la phase de relèvement qui leur fait suite. C'est l'activité de base de l'OIT, et l'adoption d'une nouvelle recommandation la semaine prochaine revêtira une très grande importance pour les résultats qu'elle obtiendra.

La gouvernance des migrations de main-d'œuvre est également une tâche qui incombe à l'OIT en vertu de sa Constitution et qui figure au premier rang des priorités internationales avec l'adoption du Pacte mondial avant l'Assemblée générale des Nations Unies l'an prochain. C'est, me semble-t-il, l'un des principaux paradoxes du monde du travail d'aujourd'hui que de constater que les arguments économiques et de développement en faveur des migrations n'ont jamais été aussi forts alors même que les obstacles politiques et sociaux semblent plus importants que jamais.

Les raisons de cette situation sont complexes, et les défis que posent les migrations pour l'action gouvernementale sont bien réels. Mais il y a une chose que nous pouvons dire, selon moi, avec confiance, c'est que les lacunes en matière de gouvernance des migrations

---

sont l'une des principales causes de ce paradoxe. Ces lacunes nourrissent l'appréhension des populations locales, elles menacent les droits des travailleurs migrants et de leur famille et les laissent exposés aux abus, et elles font obstacle au partage équitable des avantages réels qu'offre la migration à toutes les parties intéressées. Elles constituent donc un déficit majeur de travail décent à l'échelle du globe.

Selon moi, personne ne peut envisager un avenir du travail sans migration ou même n'en voudrait. Tout le monde doit participer à l'instauration d'une gouvernance qui rende les migrations sûres, ordonnées et régulières, et l'une des occasions d'y contribuer s'offre à nous ici même, à cette Conférence.

Les discussions récurrentes sur les objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent au titre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 sont devenues une composante régulière de l'ordre du jour de la Conférence et il me semble que, grâce à l'expérience acquise et, plus particulièrement, au processus d'examen de l'an dernier, nous sommes parvenus à les rendre encore plus efficaces.

Cette année, le thème est celui des principes et droits fondamentaux au travail. Aucun autre sujet, vraiment aucun, n'est plus directement au cœur du mandat de l'OIT et de son identité même. La pratique du tripartisme, la conduite même de cette Conférence dépendent entièrement du respect de ces droits. Les Etats Membres de l'OIT, par le biais de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi de 1998, ont reconnu de manière explicite qu'il leur incombe de respecter et de faire progresser les principes qui sous-tendent les droits humains au travail.

Mais la dure réalité, c'est que nous sommes encore bien loin de l'objectif que nous nous étions fixé, à savoir la ratification universelle des conventions concernées, et encore plus loin de leur application universelle. Nous savons où se trouvent les obstacles. Nous connaissons bien les arguments avancés pour expliquer et justifier des situations qui ne peuvent avoir aucune explication ni justification raisonnable. J'espère par conséquent que ce débat, animé par un sens réel de l'intolérance de l'intolérable, donnera une nouvelle impulsion à l'engagement politique et à l'action pratique destinés à mettre un terme à ces abus qui n'ont tout simplement plus leur place dans notre monde du travail.

Chaque année, une part essentielle des travaux de cette Conférence est associée au rôle de contrôle fondamental de la Commission de l'application des normes. Il est indispensable, pour que la présente session ou toute autre donne des résultats positifs, que cette commission puisse mener ses travaux avec succès et en intégralité. L'expérience des deux dernières années donne tout lieu de penser que cela sera de nouveau le cas cette année. Mais comme à ces occasions, il faudra pour cela que tous les groupes déploient des efforts et qu'ils s'engagent conjointement à obtenir des résultats par le biais de la quête tripartite du consensus qui doit inspirer tous les travaux effectués au sein de cette Organisation.

Permettez-moi de souligner que le succès de la Commission de l'application des normes est également essentiel pour la mise en œuvre de l'initiative du centenaire sur les normes, mise en œuvre qui dépasse largement le cadre des délibérations qui vont se dérouler au cours des deux prochaines semaines et qui se poursuit en particulier au sein du Conseil d'administration.

On peut mesurer l'ampleur des questions concernées au fait que la Conférence va être appelée, au cours de cette session, à abroger ou retirer six conventions dont il a été unanimement reconnu qu'elles n'apportaient plus aucune contribution utile aux travaux de l'Organisation. Vous pourrez constater qu'il y a là un enjeu de taille.

Comme je l'ai fait remarquer, c'est le Conseil d'administration qui, en juge éclairé, choisit opportunément les questions inscrites à l'ordre du jour, mais c'est au Directeur

---

général qu'il incombe, avec les compétences qui peuvent être les siennes, de choisir le thème du rapport qu'il soumet à la Conférence.

Je me suis efforcé, ces quatre dernières années, de présenter, pour le débat en plénière, des rapports sur des questions d'une importance capitale pour l'OIT et d'utiliser les conclusions de ce débat pour donner une véritable orientation stratégique à notre Organisation. Permettez-moi de vous rappeler les quatre thèmes qui ont été abordés au cours de cette période: l'OIT et son centenaire; les migrations; l'avenir du travail; et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Je pense pouvoir affirmer que cette approche s'est révélée payante.

C'est dans ce même état d'esprit que je présente le rapport de cette année, consacré à l'initiative verte qui, à l'approche du centenaire de l'OIT, représente la contribution que le monde du travail peut et doit apporter pour assurer une transition juste vers un avenir durable sur le plan environnemental. La nécessité d'une telle contribution repose sur le constat, quasi universel, que le changement climatique est une réalité, qu'il est le résultat de l'activité humaine et qu'une part considérable de cette activité relève du travail ou est liée à celui-ci. Sur la base d'un tel constat, il me semble évident que les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs ici réunis ont à la fois la responsabilité collective et la possibilité commune de contribuer à la mise en œuvre de cette initiative.

L'établissement des conditions politiques nécessaires à cette mise en œuvre est dû au fait que nous sommes parvenus, en un laps de temps remarquablement court, à triompher de l'idée – enracinée profondément et de longue date – selon laquelle il fallait choisir entre création d'emplois, croissance et développement, d'une part, et protection de la planète, d'autre part. Nous savons aujourd'hui qu'il s'agit là d'une alternative sans fondement. Il existe désormais, au sein de notre Organisation, un solide consensus tripartite sur le fait qu'il convient de mener de front les efforts déployés pour promouvoir un travail décent pour tous et les activités axées sur la durabilité environnementale. Tel est en effet le principe qui sous-tend le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Et tel est aussi le sens de la transition juste dont il est question dans l'Accord de Paris adopté au titre de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2015. A l'approche du centenaire de l'Organisation, il s'agit d'un enjeu capital pour l'OIT et ses mandants tripartites. C'est d'ailleurs l'écologisation nécessaire du monde du travail qui contribuera le plus nettement à établir une distinction entre les cent premières années d'existence de l'Organisation et les cent qui suivront.

Le rapport que je présente à la Conférence montre clairement que l'écologisation de la production ouvre des perspectives extrêmement prometteuses en matière de création d'emplois décents et pourrait être le moteur d'une croissance et d'un développement soutenus et équilibrés. Il ne s'agit pas simplement d'une théorie; c'est une réalité qui est train de s'imposer sous nos yeux. En même temps, mon rapport n'élude pas les difficultés bien réelles que pose cette transition juste. Oui, il y aura de profonds bouleversements. Oui, des emplois vont disparaître, mais d'autres vont être créés, et ces nouveaux emplois ne seront pas toujours accessibles aux mêmes personnes, au même endroit et au même moment que les emplois perdus et ne nécessiteront pas forcément les mêmes compétences.

Ce que je veux dire par là, c'est que les emplois décents du futur ne seront pas verts par définition, mais parce que nous nous emploierons à ce qu'ils le soient. Pour que cette transition ait lieu et qu'elle soit juste, il faut des politiques judicieuses. Comme c'est le cas pour toute évolution dans le monde du travail, ce processus devra être soutenu, dans le cadre du dialogue social, par les efforts concertés des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

L'Accord de Paris et les engagements nationaux correspondants ainsi que le Programme 2030 offrent aujourd'hui une possibilité unique de mettre le consensus tripartite

---

que nous avons établi au service d'une collaboration concrète et de grande ampleur avec les Etats Membres afin de leur permettre de tracer et suivre la voie d'une transition juste conformément aux objectifs qu'ils se sont assignés.

L'annexe du rapport du Directeur général – cette fois en vertu des mandats de la Conférence – porte une fois encore sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Comme toujours, ce rapport a été élaboré avec soin et impartialité; il attire votre attention sur une situation qui, j'en suis convaincu, pourrait bénéficier d'un renforcement des contributions techniques du BIT. Je vous demande à tous de nous aider à élaborer et apporter ces contributions.

Il me tarde de savoir ce que vous pensez de mon rapport et de son annexe. Je tiens seulement à préciser que les Propositions de programme et de budget pour 2018-19 soumises à la Conférence pour adoption vont également faire d'une transition juste vers la durabilité environnementale un nouvel élément transversal déterminant pour l'élaboration des politiques – le quatrième – pour tous les domaines d'activité de l'Organisation.

Je dois évidemment rappeler à ce propos que l'égalité – et surtout l'égalité entre hommes et femmes – compte depuis de nombreuses années parmi les thèmes transversaux de l'Organisation et que celle-ci a obtenu des résultats remarquables dans ce domaine. Il reste pourtant un très long chemin à parcourir avant de parvenir à l'égalité pleine et entière. C'est pour cette raison – et en étant convaincu qu'il faut mettre en place des approches innovantes au lieu de simplement poursuivre sur la même voie – que le BIT a lancé, pour le centenaire de l'Organisation, l'initiative sur les femmes au travail et décidé de consacrer le Sommet sur le monde du travail de cette année, qui aura lieu le 15 juin, à la question de l'égalité entre hommes et femmes.

Nous sommes véritablement enchantés de savoir que ce sommet pourra compter sur la participation de trois femmes qui exercent les fonctions de présidente de leur pays: M<sup>me</sup> Bidhya Devi Bhandari (Népal), M<sup>me</sup> Marie-Louise Coleiro Preca (Malte) et M<sup>me</sup> Bibi Ameenah Gurib-Fakim (Maurice). Qui pourrait être mieux placé qu'elles, en termes d'autorité et d'expérience, pour traiter des grands enjeux de l'égalité? Je pense que ce moment exceptionnel constituera l'un des points culminants de notre Conférence, au même titre que l'intervention de M. Tabaré Vázquez, Président de l'Uruguay, que nous allons accueillir ici même dans quelques instants.

Pour les représentants des mandants tripartites de l'Organisation, qui viennent de toutes les régions du monde, il va de soi que cette Conférence ne se déroule pas dans un univers abstrait, mais dans le contexte planétaire d'un monde du travail qui, marqué par la très grande diversité des expériences nationales, nous met en demeure de relever des défis colossaux.

Il incombe à l'OIT de comprendre les complexités et les profondes mutations qui constituent, pour vous tous, la toile de fond de vos activités et de répondre au mieux aux besoins qui en découlent. Les propositions de programme et de budget pour la prochaine période biennale qui sont soumises à la Conférence sont le fruit de discussions tripartites intenses et constituent notre réponse à ces défis. Ce programme permettra, me semble-t-il, de mettre au service de l'Agenda du travail décent une ligne d'action cohérente, ciblée, concrète et pertinente. Il renforce les capacités de l'Organisation grâce au transfert de ressources des services administratifs vers des activités de première ligne en s'appuyant sur des gains d'efficacité dans le cadre d'une croissance réelle zéro. J'invite instamment la Conférence à l'adopter. Ce programme constituera également la première phase de mise en œuvre du Plan stratégique de l'OIT pour 2018-2021, qui contient la vision stratégique de l'OIT à l'horizon 2021, qui marque l'aboutissement des améliorations que nous nous employons résolument et continûment à apporter, en nous appuyant sur les résultats déjà obtenus dans le cadre de la réforme rigoureuse et exigeante qui a été mise en œuvre ces dernières années. Je saisis cette

---

occasion pour confirmer à la Conférence que nous sommes déterminés à poursuivre ce perfectionnement continu jusqu'à sa conclusion logique.

Dans l'intervalle, nous célébrerons bien entendu le centenaire de l'OIT en 2019. Vous êtes nombreux à avoir participé, lors de précédentes sessions de la Conférence, aux discussions qui ont été consacrées à la manière dont nous allions célébrer l'événement. Vous savez que l'initiative sur l'avenir du travail sera la clé de voûte de nos activités. Je tiens à cet égard à remercier tous les Etats Membres – 110 à ce jour – qui ont organisé, au niveau national, des dialogues sur l'avenir du travail, lesquels ont été la première étape de l'initiative en question. Nous allons prochainement aborder la deuxième étape, avec la mise en place de la Commission mondiale de haut niveau sur l'avenir du travail. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous dans exactement deux ans pour la troisième et dernière étape, à savoir la 108<sup>e</sup> session – la session du centenaire – de la Conférence, qui sera le point culminant de l'initiative du centenaire.

Alors que nous attendons avec impatience ce moment, qui n'est désormais plus très éloigné dans le temps, il est important que nous gardions le regard fixé sur les objectifs immuables qui sous-tendent les activités de l'Organisation depuis presque cent ans, période pendant laquelle le monde du travail a tellement changé qu'il en est presque devenu méconnaissable: la réalisation de la justice sociale et, sur cette base, la préservation de la paix dans le monde entier.

Je pense qu'il vaut la peine, en ce début de session, de prendre un exemplaire de la Constitution de l'OIT pour lire, ou relire, son préambule et la Déclaration de Philadelphie, ce qui ne prend qu'une minute ou deux. Aucun d'entre vous, j'en suis totalement convaincu, ne peut manquer d'être inspiré par la beauté de ces textes ainsi que par la force et l'humanité de l'ambition dont ils témoignent. Si je n'imagine pas que l'un quelconque d'entre nous puisse se désolidariser de leur contenu, je me demande pourtant si nous serions aujourd'hui capables de nous réunir, si nous étions appelés à le faire, pour rédiger et adopter ces mêmes textes. C'est une question qui mérite d'être posée. Faut-il vraiment faire l'expérience d'un conflit mondial et en avoir vécu toutes les horreurs pour pouvoir atteindre la hauteur de vue de ceux qui ont rédigé ces textes en 1919 et en 1944? Leurs réalisations sont-elles pour nous hors de portée et dépassent-elles nos capacités? Je ne le pense pas.

A l'heure où tensions et conflits se multiplient partout dans le monde, où les inégalités sont devenues intolérables, où la justice sociale est fréquemment bafouée, où les principes fondamentaux de la coopération internationale sont remis en question et où la pratique du multilatéralisme est mise à rude épreuve, nous pouvons trouver dans l'histoire de notre propre Organisation un modèle inspirant qui nous invite à faire face à nos responsabilités.

Car, au bout du compte, il en va bel et bien de notre responsabilité. N'oubliez pas que l'OIT a été le premier élément constitutif du système multilatéral mondial et que, si ce système a par la suite été mis à mal par la montée de l'autoritarisme, la terreur et la guerre, l'OIT a, pour sa part, survécu. Elle a survécu non seulement parce que ceux qui étaient à sa tête étaient des visionnaires, mais surtout parce que la justice sociale est une cause qui ne saurait être aisément vaincue ni par les vicissitudes de l'histoire ni par la négligence de l'indifférence, ni par l'égoïsme aveugle des intérêts personnels. L'OIT a survécu parce qu'en œuvrant de concert les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ont produit quelque chose de plus solide, de plus durable que ce qu'ils auraient pu produire séparément par leurs propres moyens.

La justice sociale suit un cours qui se caractérise par une remarquable résilience, dont le vecteur le plus puissant est la pratique fructueuse du tripartisme, qu'incarne chacun d'entre vous. J'espère donc que c'est dans cet état d'esprit que nous allons engager les importants travaux de cette session, animés par le sens des responsabilités et les ambitions que les circonstances, à n'en pas douter, exigent de notre part.

---

**Le Président**  
(original espagnol)

Je vous remercie Monsieur le Directeur général de nous avoir brossé un tableau d'ensemble très clair des travaux qui nous attendent et de nous avoir présenté votre rapport, qui ouvre des perspectives sur une question particulièrement pertinente et d'actualité et qui orientera les travaux des trois groupes pendant les prochains jours.

**Présentation du rapport du Président  
du Conseil d'administration**

**Le Président**  
(original espagnol)

J'ai l'honneur à présent de donner la parole au Président du Conseil d'administration pour la période 2016-17, M. Ulrich Seidenberger, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, afin qu'il nous présente son rapport sur les activités du Conseil d'administration au cours de l'année écoulée. Ce rapport fait l'objet du *Compte rendu provisoire*, n° 1.

**M. Seidenberger**  
Président du Conseil d'administration  
du Bureau international du Travail  
(original anglais)

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les travaux du Conseil d'administration dont j'ai assuré la présidence de juin dernier jusqu'à aujourd'hui. Ce rapport, qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 1, doit être examiné en plénière au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence.

Nous avons fait de notre mieux pour que le rapport soit aussi concis que possible, mais les ordres du jour du Conseil d'administration, notamment en novembre 2016 et mars 2017, étaient plutôt chargés et couvraient un très large éventail de questions. Il est peut-être aussi particulièrement opportun de signaler, à l'occasion de la présente session de la Conférence, au cours de laquelle la composition du Conseil d'administration doit être renouvelée, que c'est le seul moment où tous les Membres de l'Organisation peuvent être informés, par l'intermédiaire de mon rapport, de l'ensemble du travail accompli par le Conseil d'administration au cours de l'année précédente.

Comme je l'ai mentionné au début de mon rapport, pour quiconque souhaite avoir une pleine connaissance des travaux du Conseil d'administration, le BIT établit des procès-verbaux très clairs et concis de toutes les discussions du Conseil d'administration, qui sont mis en ligne sur le site Web de l'Organisation. Je vais donc me contenter de mettre en exergue les principaux éléments des travaux du Conseil.

L'une des décisions les plus importantes prises par le Conseil d'administration en novembre dernier a consisté à élire son Directeur général, M. Ryder, pour un second mandat à la tête du Bureau international du Travail. Il est clair, au vu du résultat de cette élection, que l'Organisation a une entière confiance en M. Ryder, et je tiens à lui adresser, une fois de plus, mes plus sincères félicitations.

(Applaudissements.)

---

Le Conseil d'administration remplit une fonction de contrôle au titre de laquelle il a assuré le suivi de plusieurs plaintes déposées contre des gouvernements en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT pour non-respect de conventions ratifiées, dont les détails figurent dans mon rapport. Il s'agit à l'évidence de sujets sensibles, mais je tiens à rappeler une remarque faite par le Directeur général à cet égard. Même s'il est vrai que les gouvernements qui sont visés par l'article 26 pourraient se sentir menacés par la procédure qui en découle, le Directeur général a insisté sur le fait que, de son point de vue, chaque plainte déposée en vertu de l'article 26 dans un esprit de coopération et en toute transparence s'est révélée efficace et a permis non seulement d'améliorer la situation et de régler les questions en jeu, mais aussi d'assainir les relations entre le gouvernement concerné et notre Organisation.

Le Conseil d'administration a fait des progrès au regard de chaque cas déposé en vertu de l'article 26, et la procédure relative à l'un de ces cas a même été close. Je suis d'avis que, grâce au dialogue social et au tripartisme, des décisions équilibrées, pondérées et sages ont été prises pour chacun de ces cas.

Les procédures de plainte déposées au titre de l'article 26 font bien entendu partie des mécanismes de contrôle de l'OIT, tout comme la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, la Commission de l'application des normes et le Comité de la liberté syndicale. L'Organisation s'emploie actuellement à examiner le fonctionnement de ce mécanisme, au titre de l'initiative sur les normes, lancée par le Directeur général en 2013, et dans le cadre du mécanisme d'examen des normes. A ce propos, un compte rendu sur la mise en œuvre de cette initiative ainsi que des précisions sur la deuxième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes figurent dans mon rapport. Des progrès ont été accomplis, et d'autres, plus importants encore, devraient très certainement s'ensuivre. Je suis persuadé que l'initiative sur les normes nous permettra de nous doter d'un système de contrôle et d'un corpus de normes du travail plus cohérents.

Par ailleurs, outre sa fonction de contrôle, le Conseil d'administration a rempli efficacement son rôle en matière de gouvernance et a assuré le suivi de nombreuses décisions que la Conférence a prises non seulement à sa session de l'année dernière, mais également à celle de 2015. Il s'est également tenu au courant des questions en suspens depuis de nombreuses années, en assurant le suivi de ses propres décisions prises à des sessions antérieures. Dans tous les cas, les discussions, dont certaines étaient difficiles, ont abouti à des décisions et des orientations qui éclaireront l'action du Bureau. Je pense tout particulièrement au suivi de la résolution qui découle de l'évaluation de l'impact de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, ainsi que de la résolution concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, mais aussi à la direction donnée à l'action du Bureau pour ce qui concerne le résultat 3 (Création et extension des socles de protection sociale), le résultat 4 (Promouvoir les entreprises durables), le résultat 5 (Le travail décent dans l'économie rurale) et le résultat 6 (La formalisation de l'économie informelle). Tous ces éléments ont fait l'objet d'un examen au cours de l'année écoulée, tout comme beaucoup d'autres exemples mentionnés dans mon rapport.

L'adoption du projet de programme et de budget est évidemment un rendez-vous important dans le calendrier d'une organisation. Je ne veux pas préjuger de l'issue de la discussion qui pourrait avoir lieu ici même à la présente session de la Conférence à propos des Propositions de programme et de budget pour 2018-19 présentées par le Directeur général. Je tiens seulement à dire que le projet de budget à croissance réelle nulle a été bien accueilli par les membres du Conseil d'administration, qui lui ont accordé leur plein soutien.

L'année dernière, le Conseil d'administration a continué de mettre la dernière main à la nouvelle formule de la Conférence, consistant en une session réduite à deux semaines.

---

Nous avons consacré de nombreux efforts à ce travail de réorganisation, et j'espère que vous – qui en êtes les «cobayes», si je puis dire – êtes satisfaits du résultat. Ce processus de refonte de la Conférence bénéficie du soutien de tous les mandants comme du personnel du BIT. Si vous avez d'autres améliorations à proposer, n'hésitez pas à nous en faire part.

Outre les fonctions de contrôle et de gouvernance, les questions de politique générale sont bien présentes dans l'ensemble des sections et des segments du Conseil d'administration, même si l'on peut considérer que c'est la Section de haut niveau qui est la plus axée sur ce type de questions. Au mois de mars, la Section de haut niveau a été convoquée pour une discussion sur la manière dont la promotion du travail décent pourrait aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Au cours de cette discussion très intéressante et animée, l'actuel président du Conseil économique et social (ECOSOC) et ambassadeur du Zimbabwe, M. Frederick Musiiwa Makamure Shava, a fait une présentation remarquée.

Là encore, je donne de plus amples renseignements dans mon rapport, mais j'ajouterai simplement que cette discussion, à mesure qu'elle progressera, occupera une place centrale dans les activités de l'OIT durant les années à venir. Il est donc essentiel, pour assurer le succès du Programme 2030, que les activités multilatérales s'articulent de manière cohérente autour des ODD et que ceux-ci soient pris en compte dans les programmes de chaque institution.

En ce qui me concerne, et compte tenu de mon expérience dans un certain nombre d'institutions multilatérales, je dirais que l'OIT est jusqu'à présent mieux parvenue à intégrer les ODD dans ses programmes que beaucoup d'autres organisations.

Ce qui m'amène à mon dernier point. Comme je l'ai déjà dit, si j'ai une certaine expérience du fonctionnement d'un certain nombre d'organismes et d'organes des Nations Unies, il y a un an à peine, je ne savais rien de l'OIT. Aujourd'hui, alors que je vais céder ma place de Président du Conseil, je peux vous dire que l'OIT se distingue des autres institutions. Grâce à la concertation tripartite, les discussions se déroulent suivant une dynamique complètement différente, à laquelle je n'étais à vrai dire pas très bien préparé au début de mon mandat, mais qui aujourd'hui a toute mon adhésion.

Si le Conseil d'administration a travaillé avec succès pendant mon mandat – j'espère et je pense que c'est le cas –, c'est en grande partie grâce à mes homologues du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, que je préfère appeler mes partenaires tripartites: Jorgen Rønne et Luc Cortebec.

L'un et l'autre ont fait montre de leur capacité d'unifier leurs groupes, de leur aptitude à tenir compte de tous les points de vue, ainsi que de leur volonté d'œuvrer en faveur d'un accord pour, enfin, parvenir à un consensus; ce qui leur vaut toute mon admiration. De plus, ils m'ont beaucoup aidé à remplir mes fonctions de Président.

Si j'en parle maintenant, c'est parce que Jorgen comme Luc vont quitter leurs fonctions de Vice-présidents employeur et travailleur du Conseil d'administration, et je saisis donc cette dernière occasion qui m'est donnée pour les remercier publiquement de leur dévouement et de leur engagement vis-à-vis de l'Organisation. A titre personnel, je les remercie également de leur amitié et de leur appui.

*(Applaudissements.)*

Encore une fois, ce fut un réel plaisir et un honneur que de travailler à vos côtés, et je vous en remercie chaleureusement.

---

En guise de conclusion, je remercie le groupe gouvernemental, le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs, sans oublier le Directeur général, M. Ryder, et son équipe, de leur soutien sans faille tout au long de cette année, sans lequel je n'aurais pu mener à bien ma mission. C'était un honneur de servir l'OIT, en mon nom propre et au nom de mon pays, l'Allemagne. Je sou mets donc humblement mon rapport à la Conférence et souhaite à tous les participants un plein succès pour ces deux semaines de travaux.

**Le Président**  
(*original espagnol*)

Je vous remercie, Monsieur Seidenberger, pour la teneur de votre rapport, à laquelle je souscris pleinement. Comme vous l'avez indiqué dans votre rapport, le Conseil d'administration a été confronté à des questions difficiles et graves, et j'apprécie sincèrement les efforts déployés par tous les Membres pour parvenir à un consensus tripartite dans la recherche d'une solution.

Au nom de tous les participants à la Conférence, j'aimerais vous féliciter pour le succès que vous avez remporté en tant que Président du Conseil d'administration et pour la manière dont vous avez conduit les débats du Conseil d'administration. J'étends mes remerciements et mes félicitations aux vice-présidents employeurs et travailleurs et aux membres du Conseil d'administration dans leur ensemble.

Je tiens à vous remercier pour le professionnalisme et le dévouement avec lesquels vous avez exercé votre mandat au cours des douze derniers mois.

**Allocutions d'ouverture des porte-parole  
du groupe des employeurs et du groupe  
des travailleurs de la Conférence**

**Le Président**  
(*original espagnol*)

Nous allons à présent entendre les allocutions d'ouverture des porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, qui présenteront les points de vue de leurs groupes respectifs sur les travaux de notre Conférence.

**M. Mdwaba**  
Employeur (Afrique du Sud), président  
du groupe des employeurs  
(*original anglais*)

Je voudrais tout d'abord féliciter M. Carles Rudy, ministre du Travail du Panama, pour son élection à la présidence de cette 106<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Au nom du groupe des employeurs, je lui souhaite plein succès dans sa tâche. Nous nous réjouissons de travailler avec lui ainsi qu'avec les travailleurs et les gouvernements.

La Conférence internationale du Travail est le plus vaste forum tripartite qui rassemble des employeurs, des travailleurs et des gouvernements du monde entier. Elle est également riche d'un ensemble de talents uniques, grâce à la participation de décideurs, de professionnels et d'experts de haut niveau dans le domaine de l'emploi, des relations professionnelles et des politiques sociales. Nous avons fait montre de notre capacité de produire des résultats, comme l'illustrent les nombreux travaux menés dans le cadre de la Conférence depuis près de cent ans. Ces résultats témoignent de l'efficacité du tripartisme au sens le plus large. Les employeurs ont clairement évoqué la nécessité de veiller à ce que

---

l'approche adoptée par la Conférence internationale du Travail demeure d'actualité, afin de garantir sa pertinence dans le monde d'aujourd'hui. Pour la troisième année consécutive, la réduction de la durée de la session de la Conférence à deux semaines, malgré les difficultés qu'elle pose, renforce notre crédibilité et notre efficacité. Néanmoins, pour que la Conférence continue d'être un succès, nous devons garder à l'esprit la responsabilité conjointe qui nous incombe de bien gérer nos débats.

J'en viens maintenant aux questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

Nous nous félicitons d'avoir amélioré la portée des discussions de la Commission de l'application des normes, grâce aux différentes mesures qui ont été prises au cours des deux dernières années. Ces mesures ont permis de porter cet organe au niveau que nous connaissons aujourd'hui, notamment, mais non exclusivement, en renforçant sa participation à la rédaction des conclusions, en délimitant plus clairement les points de consensus et en permettant aux mandants d'exprimer librement leur point de vue, tout en accordant une attention particulière aux orientations de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Nous continuerons d'exprimer nos points de vue, qui peuvent parfois diverger. Il importe de noter que les employeurs et les travailleurs ont aussi agi avec un sens aigu de l'engagement et de la responsabilité afin de parvenir en temps voulu à un accord sur la liste des cas. Si ces efforts sont très encourageants, il faudra les poursuivre dans de nombreux domaines pour continuer à progresser.

Il ne faut toutefois pas considérer les améliorations visant à améliorer le fonctionnement de cette commission si importante de façon isolée. Ces améliorations sont étroitement liées au fonctionnement du système de contrôle des normes de l'OIT dans son ensemble. Les employeurs s'attendent à ce que l'initiative sur les normes de l'OIT, qui vise à améliorer d'autres mécanismes de contrôle tels que le Comité de la liberté syndicale ou la procédure prévue à l'article 24, soit couronnée de succès. Les travailleurs et les employeurs ont adopté une position commune à la dernière session du Conseil d'administration du BIT, et de nombreux gouvernements ont également manifesté leur volonté de prendre part à ce processus. Il est désormais temps d'honorer nos engagements.

Une discussion générale sur les migrations se tiendra à la présente session. Les employeurs estiment que ce point de l'ordre du jour est particulièrement pertinent pour la crédibilité de l'Organisation. Nous devons être à la hauteur des défis complexes que posent les nouveaux phénomènes de migration pour le monde du travail. Il convient de faire preuve d'une grande ambition pour que l'OIT puisse devenir l'organisme des Nations Unies qui assume un rôle de chef de file dans ce domaine. L'approche traditionnelle de l'OIT fondée sur les droits est certes importante, mais a montré ses limites. Dans le monde entier, il existe en effet un décalage considérable entre les compétences des travailleurs et les besoins du marché du travail, causé par les réalités démographiques et par le fait que les systèmes d'enseignement et de formation tout au long de la vie ne répondent plus aux besoins des entreprises. Nous pensons que la meilleure qualification des travailleurs migrants sera un élément clé pour développer au maximum les possibilités économiques offertes par les migrations au niveau mondial. Il faudra aussi surmonter les peurs et les préjugés infondés en la matière. La collaboration avec le secteur privé par le biais d'organisations d'employeurs et d'associations professionnelles sera essentielle, et l'établissement de véritables partenariats public-privé sera d'une aide précieuse. Il faudra renforcer les capacités du marché du travail et des établissements d'enseignement, en collaboration avec le secteur privé, au bénéfice des travailleurs migrants. Nous espérons que les discussions tenues pendant la Conférence permettront effectivement à l'OIT d'adopter cette approche pratique pour renforcer le rôle de chef de file qu'elle mérite d'assumer.

Il est également essentiel d'adopter une approche pratique et ferme afin de guider la discussion récurrente sur les principes et les droits fondamentaux au travail. Les discussions

---

récurrentes doivent être améliorées afin de parvenir à une meilleure compréhension des réalités multiples et des besoins propres aux mandants.

Nous sommes toujours confrontés à des lacunes au regard du respect des principes et droits fondamentaux au travail. Malgré les progrès réalisés dans de nombreux domaines, en particulier en vue de l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, il nous reste beaucoup à faire pour mettre un terme à des situations inacceptables. Le rapport du BIT indique que, en 2012, 21 millions de personnes ont été victimes du travail forcé, dont 5,5 millions d'enfants. Malgré une réduction totale de près d'un tiers du nombre de personnes confrontées aux pires formes de travail des enfants en 2012, 168 millions d'enfants ont continué de travailler. La liberté syndicale et les principes fondamentaux de non-discrimination sont loin d'être une réalité, en droit comme en pratique, dans de nombreux pays.

Il nous faut faire preuve de réalisme et de franchise. Tenir des débats à répétition sur des questions controversées qui n'apportent aucune valeur ajoutée serait une perte de temps. Le monde compte déjà suffisamment de conventions, de normes, de cadres, d'outils et d'initiatives, et nous devons résister à la tentation de tenir des discussions théoriques et idéologiques pour le seul plaisir de débattre. Les organisations internationales ont tendance à avoir des ordres du jour surchargés, en concurrence les uns avec les autres et qui ne permettent pas de recueillir l'adhésion voulue aux politiques envisagées dans la pratique. Il nous faut mieux connaître les programmes et les mesures qui ont été mis en œuvre par l'OIT et ses mandants pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants, les initiatives qui se sont révélées efficaces pour prévenir la discrimination sur le lieu de travail et les mesures qui ont eu le plus d'impact afin de faire de la liberté syndicale une réalité. Nous devons également examiner ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, ainsi que les enseignements que l'on peut en tirer afin de formuler des propositions claires, précises, concrètes et réalisables à l'avenir.

Le groupe des employeurs s'est activement prononcé en faveur de l'inscription à l'ordre du jour de la révision de la recommandation n° 71 sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience, car nous estimons que la mise à jour de cet instrument pourrait renforcer l'impact et l'autorité de l'OIT sur la scène internationale. Lorsque la guerre et les catastrophes frappent des pays, la communauté internationale se trouve confrontée à de nombreux défis, dont beaucoup sont au cœur du mandat de l'OIT, notamment la perte d'emplois, le déficit de compétences du fait des migrations et la rupture de la cohésion sociale. Pour faire face à ces défis, la création d'un environnement propice aux entreprises durables sera un élément déterminant. Le rôle que jouent les activités de coopération pour le développement de l'OIT dans les Etats fragiles sera à nouveau l'objet de notre attention au cours de cette discussion. Nous devons déterminer ensemble comment faire encore mieux grâce à l'expertise du BIT.

Soyons clairs: l'année dernière, les employeurs et les travailleurs ont entretenu une collaboration fructueuse, ce qui a permis de trouver des positions communes. Aussi, nous en appelons aux gouvernements afin qu'ils évitent de se lancer dans des débats qui risqueraient de compromettre l'obtention de résultats concrets et consensuels sur un sujet sensible d'une telle importance.

*(Applaudissements)*

Permettez-moi de conclure en évoquant brièvement le rapport présenté par le Directeur général, dans lequel celui-ci nous a fourni de précieuses informations concernant l'initiative verte. Nous estimons que l'OIT peut et doit apporter une contribution unique en son genre pour créer un environnement durable. Je voudrais évoquer deux facteurs susceptibles d'améliorer notre influence.

---

En premier lieu, il s'agit des mentalités, dont l'importance n'a jamais été aussi centrale. Les partenaires sociaux peuvent être d'une aide utile pour faire évoluer les comportements sur le lieu de travail. En second lieu, l'OIT doit jouer un rôle bien plus actif pour aider les mandants à répondre à la demande en matière de compétences dans le cadre de la transition vers des économies plus respectueuses de l'environnement.

Nous saluons également la présentation des Propositions de programme et de budget de l'Organisation pour 2018-19, lequel a déjà été examiné à la session du Conseil d'administration. Les employeurs souhaitent renouveler leur proposition consistant à adopter un modèle mixte pour le budget, d'un point de vue opérationnel et stratégique, qui permettrait aux mandants de mieux comprendre la manière dont les chiffres sont calculés et dont les ressources sont réparties. Cela permettrait de renforcer à la fois l'adhésion, le suivi et la responsabilisation.

**M. Cortebeeck**

Travailleur (Belgique), président  
du groupe des travailleurs  
(original anglais)

Permettez-moi de féliciter le Président et les trois Vice-présidents pour leur élection. Au début de la présente session de la Conférence, je souhaiterais aborder brièvement les questions inscrites à l'ordre du jour ainsi que certaines des priorités du groupe des travailleurs.

La Commission de l'application des normes doit s'acquitter d'une tâche essentielle, prévue par la Constitution de l'OIT. Dans de trop nombreux pays, les atteintes aux droits des travailleurs, en particulier les droits consacrés dans la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, continuent de faire obstacle à la réalisation du travail décent et de la justice sociale. Les débats qui se tiennent au sein de cette commission revêtent donc une importance cruciale. Ils montrent que la ratification des instruments doit impérativement aller de pair avec la volonté des Etats Membres de donner effet aux dispositions des conventions qu'ils ont volontairement ratifiées. Je veux croire que les travailleurs et les employeurs parviendront à établir une liste restreinte de cas et que la commission adoptera des conclusions consensuelles qui contribueront à remédier à ces violations des droits.

Nous avons bon espoir que la Conférence adoptera dans deux semaines une recommandation qui s'inscrira dans le droit fil des normes existantes de l'OIT et des autres instruments internationaux pertinents et offrira un ensemble d'orientations détaillées permettant d'inscrire le travail décent et le dialogue social au cœur des initiatives visant à la consolidation de la paix, des processus de réconciliation et de reconstruction ainsi que de la prévention des conflits.

A titre prioritaire, notre groupe estime qu'il faut: veiller à la cohérence des approches liées au travail avec les réponses apportées aux situations de crise sur le plan humanitaire ainsi qu'en matière de droits de l'homme et de développement; reconnaître le rôle clé du secteur public dans les réponses aux situations de crise; veiller à ce que l'instrument rende mieux compte du fait qu'il incombe aux entreprises de faire preuve de la diligence requise dans le domaine des droits de l'homme et de remédier ainsi aux conséquences dommageables de leurs activités; faire en sorte que la recommandation concerne non seulement les réfugiés, mais aussi toutes les personnes déplacées de force.

Le groupe des travailleurs apprécie vivement qu'une discussion soit consacrée aux migrations. Les débats sur cette question ont souvent un caractère de controverse et de joute verbale stérile. Même lorsqu'il existe des besoins avérés de travailleurs migrants sur le

---

marché du travail, des politiques migratoires restrictives, fondées davantage sur les préjugés et la xénophobie de l'opinion publique que sur des faits réels, créent un contexte qui empêche l'instauration d'une coopération internationale efficace en matière de gouvernance des migrations. Pour que les migrations de main-d'œuvre soient avantageuses pour tous, il faut accorder la priorité au travail décent, à la protection des droits des travailleurs migrants – notamment en matière de liberté syndicale et de négociation collective –, à l'application du principe d'égalité de traitement et de non-discrimination ainsi qu'à un accès effectif à la justice et aux voies de recours. Les conventions de l'OIT relatives aux migrations constituent un cadre de référence essentiel pour la promotion de migrations équitables, et il importe donc de contribuer activement à leur ratification et à leur application.

La gestion des migrations de main-d'œuvre s'opère de plus en plus souvent dans le cadre d'accords bilatéraux et régionaux. Il importe que ces accords complètent – sans pour autant remplacer – l'adoption et la mise en œuvre de législations nationales conformes aux normes internationales du travail et aux normes internationales relatives aux droits de l'homme pertinentes.

Le rapport du Bureau s'intéresse à juste titre aux pratiques abusives que l'on peut parfois observer dans le domaine du recrutement transfrontalier. Il est nécessaire d'assujettir les recruteurs à une réglementation et à un contrôle efficaces pour que les travailleurs migrants ne soient pas victimes de pratiques frauduleuses ou abusives. La discussion de la Commission est une occasion unique d'examiner les lacunes à combler et les obstacles à surmonter dans le domaine du recrutement équitable.

La discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail s'inscrit dans un contexte difficile. Le déni de ces principes et de ces droits, notamment en matière de liberté syndicale et de négociation collective, reste un phénomène courant. La moitié de la population mondiale se trouve dans des pays qui n'ont pas ratifié les conventions n° 87 et/ou n° 98. Les mesures adoptées pour faire face à la crise financière ont eu pour effet de réduire le champ d'application de la négociation collective, qui s'opère désormais prioritairement au sein de l'entreprise plutôt qu'au niveau de la branche ou à l'échelon national.

La discussion devrait inciter les Etats Membres à s'engager plus activement en faveur de la ratification universelle des conventions fondamentales, avec des échéances précises d'ici au centenaire de l'OIT. L'Organisation devrait accélérer sa campagne de ratification, en veillant notamment à ce que les programmes par pays de promotion du travail décent comportent systématiquement des objectifs précis en matière de ratification et d'application. Les Etats Membres devraient s'engager à respecter, promouvoir et appliquer les principes et droits fondamentaux au travail dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils devraient également assurer la coordination et la cohérence des points de vue qu'ils adoptent au sein de l'OIT et dans d'autres organisations en vue de promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail.

L'OIT devrait jouer un rôle prépondérant dans la mise en cohérence des politiques avec les organisations du système multilatéral afin d'assurer le respect des principes et des droits fondamentaux au travail conformément au mandat défini dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et la Déclaration de Philadelphie. Pour que la promotion des principes et des droits fondamentaux au travail soit assurée au moyen d'une véritable stratégie intégrée, il conviendrait de mettre encore davantage en lumière l'importance des conventions n°s 87 et 98, qui instituent des droits essentiels. Nous souhaiterions également que la commission engage une réflexion sur la manière de mieux tirer parti du débat organisé au sein du Conseil d'administration dans le cadre de l'examen annuel en vue d'accroître le taux de ratification.

---

La Conférence va être invitée cette année à adopter le programme et budget pour la prochaine période biennale. Après le débat fructueux qui s'est déroulé lors de la session du Conseil d'administration de mars dernier, je ne doute pas que le programme et budget proposé sera adopté.

Notre groupe attend avec intérêt la discussion qui sera consacrée au rapport du Directeur général intitulé «Travail et changement climatique: l'initiative verte». Je tiens également à remercier le Directeur général pour son rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Le blocage du processus de paix et l'intensification de l'occupation ont rendu les conditions de vie et de travail des Palestiniens extrêmement difficiles. Le chômage a atteint des niveaux record et touche très durement les jeunes et les femmes. Il faut déployer d'importants efforts pour que cesse l'occupation et que soit mis en place un Etat de Palestine indépendant et viable, coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité et où le travail décent et la justice sociale pourront devenir une réalité pour les travailleurs palestiniens.

Je vous souhaite à tous une session fructueuse, pendant laquelle il importe que nous obtenions des résultats à la hauteur de nos ambitions.

*(La séance est levée à 12 h 35.)*

---

## Séance spéciale

Lundi 5 juin 2017, 13 heures

*Présidence de M. Carles Rudy*

### **Allocution de Son Excellence M. Tabaré Vázquez, Président de la République orientale de l'Uruguay**

#### **Le Président**

*(original espagnol)*

Je déclare ouverte la présente séance spéciale de la Conférence internationale du Travail.

Nous avons le grand honneur de recevoir un invité de marque, Son Excellence M. Tabaré Vázquez, Président de la République orientale de l'Uruguay.

Excellence, au nom de la Conférence internationale du Travail, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie sincèrement d'avoir accepté notre invitation afin de vous exprimer devant notre assemblée. Le gouvernement de l'Uruguay, à l'instar du gouvernement de mon pays et de beaucoup d'autres gouvernements de notre région, a été l'un des fondateurs de l'Organisation internationale du Travail en 1919. C'est pourquoi je suis convaincu que les paroles que vous allez prononcer sauront orienter les travaux de la présente session de notre Conférence. Je donne la parole au Secrétaire général de la Conférence, M. Ryder, afin qu'il souhaite officiellement la bienvenue à notre hôte.

#### **Le Secrétaire général de la Conférence internationale du Travail**

*(original espagnol)*

Monsieur le Président de la République orientale de l'Uruguay, M. Tabaré Vázquez, la Conférence a le grand honneur de vous accueillir et, au nom de notre Organisation, de vous remercier d'avoir accepté notre invitation.

Quand je me suis demandé en quels termes j'allais vous présenter devant cette plénière, j'ai eu quelques doutes: je ne savais pas si j'allais dire que vous êtes un brillant médecin, ou un éminent homme politique, deux fois Président de la République, ou encore un passionné de pêche – une discipline où il faut faire preuve de patience et d'habileté, et où, comme en politique, il faut avoir un peu de chance.

Vous représentez un pays membre fondateur de l'OIT qui a apporté ses valeurs et principes à cette Organisation depuis son adhésion en 1919, qui a ratifié le plus grand nombre de conventions internationales du travail dans les Amériques et qui, à cet égard, se situe au cinquième rang des 187 Etats Membres de notre Organisation. En outre, l'Uruguay a été le premier pays à ratifier la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, qui revêt une importance cruciale.

La vocation universelle de l'Uruguay ainsi que son lien étroit avec l'OIT se reflètent également dans l'appui que votre pays a toujours fourni –, et ce depuis cinquante-quatre ans – à notre Centre interaméricain pour le développement de la connaissance dans la formation professionnelle (CINTERFOR), qui depuis son siège de Montevideo, favorise la coopération technique entre l'OIT et une communauté de plus de 60 institutions de formation professionnelle de 27 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

---

Le fait que vous vous soyez toujours soucié des plus pauvres, dans un pays où l'éducation est une tradition et non l'apanage de quelques-uns définit votre rôle de chef de file et votre carrière depuis vos débuts en politique. Vous avez toujours gardé à l'esprit, tout au long de votre parcours professionnel et politique, que la croissance économique doit s'accompagner d'un développement social, et qu'il ne saurait y avoir de justice sociale si ces deux facteurs ne vont pas de pair.

En ces temps d'incertitude économique et politique, le dialogue entre le monde politique, le monde de l'entreprise et le monde du travail revêt une importance de plus en plus grande. Votre pays qui, ces dernières années, est sorti vainqueur des luttes pour la démocratie, est aujourd'hui doté d'institutions fortes et consolidées, auxquelles vient s'ajouter une culture politique du dialogue.

J'ai pu constater le climat de paix et de stabilité politique – mais aussi, de dialogue social solide et constructif – qui règne dans votre pays, lorsque je me suis rendu à Montevideo pour participer aux célébrations du Centenaire de la loi sur la journée de travail de huit heures, puisque l'Uruguay est le premier pays au monde à avoir adopté une loi limitant à huit heures la journée de travail. C'est aussi le premier pays à avoir remporté la Coupe du monde de football. Les Uruguayens possèdent à l'évidence un don spécial pour les choses importantes.

Nous sommes persuadés, au sein de l'OIT, que miser sur la justice sociale grâce au travail décent, ainsi que sur l'équité et le respect des droits fondamentaux au travail, est la voie à suivre pour parvenir à une paix durable. Votre présence à cette réunion de la Conférence ne fait que confirmer ma certitude que l'Uruguay nous accompagnera tout au long de ce chemin que nous parcourons ensemble depuis près de cent ans.

Une fois encore, Monsieur le Président, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue et vous remercie d'être ici parmi nous.

**M. Tabaré Vázquez**

Président de la République orientale de l'Uruguay  
(*original espagnol*)

Je tiens tout d'abord, au nom du peuple uruguayen, à vous remercier chaleureusement de m'avoir invité à participer à cette séance inaugurale de la Conférence internationale du Travail, le forum le plus vaste et le plus représentatif du monde du travail que compte aujourd'hui l'humanité. Cette invitation m'honore personnellement mais, plus important encore, elle honore la République orientale de l'Uruguay, et c'est en son nom que je vous salue très fraternellement.

Cela étant, l'honneur n'est pour les Uruguayens ni une parure ni une fin en soi, mais un encouragement et un engagement à aller de l'avant. J'aimerais donc vous faire part de l'engagement de notre pays envers les valeurs, les principes et les objectifs de l'OIT.

Cet engagement n'est d'ailleurs pas nouveau pour mon pays, puisque l'Uruguay est Membre de l'OIT depuis 1919 et que, à ce jour, comme le rappelait le Directeur général, il a ratifié et mis en œuvre plus d'une centaine de conventions internationales du travail, dont les huit conventions fondamentales. Ainsi, nous figurons parmi les pays du monde et des Amériques qui ont ratifié et mis en œuvre le plus de conventions de l'OIT.

En témoigne la présence en Uruguay, depuis plus de cinquante ans, du CINTERFOR, un centre de l'OIT chargé de la formation professionnelle sur notre cher continent, l'Amérique latine.

---

Je voudrais remercier le BIT pour la coopération qu'il nous a toujours apportée. Par exemple, et tout récemment, en décembre 2015, vous êtes venu nous rendre visite à Montevideo, M. le Directeur général, pour le premier programme tripartite du travail décent, qui est aujourd'hui en marche.

Notre pays présente également d'autres caractéristiques qui en font non pas un modèle (je dois vous dire que, personnellement, je me méfie des modèles rigides) mais une référence mondiale en matière de tripartisme et de dialogue social pour le développement durable en tant que projet stratégique national.

Comme je l'ai dit il y a un instant, cet engagement n'a rien de nouveau. En juin 2007 déjà, lors du lancement du dialogue social sur la sécurité sociale, nous avons encouragé la construction d'un système national de protection sociale, un système intégré qui soit un véritable coordonnateur des politiques publiques. Mais aujourd'hui nous renouvelons notre engagement, car nous pouvons, et nous devons, continuer de progresser en tant que pays, et en tant que partie intégrante de cette Organisation.

Dans le monde d'aujourd'hui, pensons-nous en toute humilité, tous ceux qui veulent relever les défis du présent avec des réponses du passé se condamnent à l'échec; ceux qui s'arrêtent, reculent; ceux qui aspirent à un salut solitaire sont irrémédiablement perdus.

Car l'avenir, il ne faut pas l'attendre, il faut le construire. Il faut le construire tout en sachant qu'il ne sera ni immuable ni parfait, mais qu'il peut toujours être amélioré, qu'il est perfectible et qu'on peut le construire en s'y mettant tous, en dialoguant, en misant sur la paix comme manière de vivre ensemble.

Sans abdiquer notre propre identité, nous devons avancer ensemble sans que personne ne soit laissé pour compte, avec audace et responsabilité (qui d'ailleurs ne sont pas incompatibles), pour viser des objectifs qui soient à la fois ambitieux et atteignables.

Nous savons de par notre expérience personnelle que ce n'est pas une tâche facile, mais nous savons que ce n'est pas non plus une tâche impossible.

La session de la Conférence internationale du Travail que nous ouvrons aujourd'hui a un ordre du jour vaste, varié et complexe qui nous permettra, j'en suis sûr, de construire un avenir meilleur.

Parmi les thèmes à traiter, nous parlerons des migrations de main-d'œuvre. D'après les chiffres de l'OIT, il y avait 150 millions de travailleurs migrants en 2013, soit 4,4 pour cent de la population active mondiale. Quelque 71 pour cent d'entre eux sont employés dans le secteur des services, et près de 8 pour cent sont des travailleuses domestiques. Les femmes représentent 44 pour cent du total des travailleurs migrants. Je pourrais continuer à vous donner des chiffres, mais je préfère revenir sur certains des concepts figurant dans le rapport du BIT qui sont, nous semble-t-il, essentiels pour traiter cette thématique.

Premièrement, nous devons établir une distinction claire entre les migrations de main-d'œuvre et les mouvements de réfugiés, de personnes déplacées par la force et de migrants en situation irrégulière dans différentes régions du monde.

Ce sont là des phénomènes liés entre eux, comme vous le savez, mais bien distincts. Nous pensons qu'il faut en tenir compte d'autant plus en ces temps dangereux. C'est aussi pourquoi nous devons participer au combat pour la paix et pour le désarmement, y compris le désarmement nucléaire, menace qui pèse malheureusement sur nous aujourd'hui.

Deuxièmement, les migrations de main-d'œuvre sont un phénomène de plus en plus dynamique et complexe qui se produit dans toutes les régions du monde et entre les régions.

---

Troisièmement, les progrès technologiques, les nouvelles formes d'emploi et les nouvelles modalités des relations de travail présentent de nouveaux défis pour la régulation des migrations de main-d'œuvre. C'est pourquoi nous appuyons l'initiative de l'OIT sur l'avenir du travail et la façon dont elle aborde les nouvelles réalités des chaînes de valeur ainsi que les accords commerciaux comprenant des dispositions sociales et relatives au travail, que nous devons respecter pour que le développement s'accompagne de justice sociale. Sans justice sociale, il n'y aura pas de développement possible.

Quatrièmement, nous devons viser des migrations de main-d'œuvre sûres, ordonnées et harmonieuses, conformes aux normes internationales du travail aussi bien qu'aux politiques nationales. Je le répète, une croissance sans développement n'est ni croissance ni développement: elle n'est que l'accumulation de richesses par un petit nombre de citoyens du monde au détriment de beaucoup d'autres.

Cinquièmement, nous parlons également de mesures visant à garantir la protection des travailleurs migrants et des travailleurs nationaux, en particulier les plus vulnérables. En Uruguay, depuis notre premier mandat en 2008, nous nous sommes dotés de la loi n° 18.250, qui consacre l'égalité des droits et des opportunités pour les travailleurs migrants, et nous disposons de nombreuses conventions bilatérales et multilatérales relatives à la sécurité sociale. De la même façon, il faut prendre des mesures pour promouvoir des entreprises durables, des investissements productifs et le développement de la productivité. A court terme, la productivité est importante pour les pays, mais à long terme, elle est primordiale. Nous avons beaucoup avancé dans ce domaine, certes, mais il nous reste encore beaucoup à faire.

Tout cela, nous devons le faire avec la participation de la société et des institutions concernées, aux niveaux national et international et, à cet égard, l'OIT joue un rôle absolument fondamental.

Je voudrais ajouter aux concepts que je viens d'évoquer un aspect tout à fait pertinent pour la thématique qui nous occupe, mais qui, selon moi, la dépasse amplement. Je veux parler du dialogue et de la négociation collective dans le secteur public et le secteur privé, entre les gouvernements et les organisations syndicales et organisations d'employeurs. C'est en effet l'instrument essentiel pour construire un monde du travail au service de tous.

C'est en lui que se trouve la clé du contrat social et de la démocratie, qui sont indispensables au progrès.

Dans le monde d'aujourd'hui, même si cela ne semble pas toujours être le cas, il est certain que, sans dialogue, il ne saurait y avoir d'accord; et sans accord, il ne saurait y avoir de progrès ni de développement véritables et durables.

La force du dialogue et de la négociation ne consiste pas à pousser des cris, brandir des menaces, taper du poing sur la table ou claquer la porte, mais réside dans la capacité de reconnaître l'autre comme son semblable, d'écouter les autres, de ne pas avoir peur de reconnaître qu'ils ont raison, de faire des propositions, de négocier et, aussi, de tomber d'accord.

Le dialogue et la négociation sont essentiels sur les grands thèmes, mais également au niveau de l'entreprise ou de la branche d'activité. Ils sont essentiels pour se mettre d'accord sur le salaire, mais également sur la santé au travail et sur les conditions de travail, sans laisser pour compte les travailleurs ruraux et les travailleuses domestiques, si souvent oubliés. Le partenariat social est aussi important dans la gestion de la sécurité sociale, de la formation professionnelle et d'autres politiques publiques.

C'est parfois difficile, bien sûr. A qui le dites-vous! Bien sûr, que c'est difficile.

---

Mais cela vaut la peine. L'effort vaut toujours la peine et il nous rend meilleurs, en tant qu'individus, mais aussi en tant que société.

On dit de nous, les Uruguayens, que nous tenons en bride le sens de notre propre valeur. C'est vrai. Nous ne nous considérons pas comme un pays parfait et ne prétendons pas l'être, et nous ne prétendons pas non plus être un modèle à suivre.

Néanmoins, permettez-moi de vous dire que, pour diverses raisons, l'Uruguay a une vaste expérience en matière de dialogue social. Bien sûr, notre parcours n'a été ni linéaire ni uniforme, il a connu des hauts et des bas, et encore maintenant il ne va pas sans controverses – dont certaines, d'ailleurs, sont soulevées ici, aujourd'hui, dans cette Organisation. Mais dans l'histoire de notre pays, en particulier depuis 2005 (année où a été rétablie la négociation tripartite que l'on approfondit actuellement), on peut toutefois affirmer, à notre humble avis, que le résultat est véritablement positif, et ce dans divers domaines.

Tout d'abord, le salaire réel des travailleurs a augmenté, ce que nous avons obtenu grâce à la négociation collective tripartite. Par exemple, au second semestre de 2016, nous avons eu un accord à 95 pour cent entre chefs d'entreprise et travailleurs, ce qui a également permis, entre autres mesures, une amélioration historique du niveau des pensions et des retraites dans notre pays.

Deuxièmement, la qualité de l'emploi s'est améliorée et la formalisation a gagné du terrain, en particulier pour ce qui concerne l'emploi des femmes. Les affiliations à la sécurité sociale ont augmenté de 60 pour cent ces dernières années.

Troisièmement, nous gérons également de manière tripartite la formation des travailleurs et des chefs d'entreprise, qui est indispensable pour le développement.

Quatrièmement, 75 pour cent de nos conventions collectives comprennent des dispositions relatives à l'égalité entre hommes et femmes. Leur nombre a été multiplié par six au cours des douze dernières années, ce qui a contribué à combler les écarts, même s'il reste encore beaucoup à faire dans mon pays.

Cinquièmement, nous avons élargi la couverture de sécurité sociale et de santé et amélioré les prestations. Nous sommes en train de mettre en place un système national de soins offrant de nouveaux droits à divers groupes et secteurs de notre société. Ce système de soins vise à l'égalité hommes-femmes dans la participation à des soins qui, jusqu'à présent, devaient essentiellement et regrettablement être assumés exclusivement par les femmes. Je veux parler des soins à la petite enfance – trésor qu'il nous appartient à tous de défendre sans faille puisqu'il constitue l'avenir de nos pays –, aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Et ces soins qui doivent être professionnels, dispensés par des personnes dûment formées, il faut qu'ils soient assumés sur un pied d'égalité par des hommes et des femmes. Nous développons également des programmes de santé bucco-dentaire, oculaire et auditive pour les enfants de toutes nos écoles publiques, en particulier pour les enfants des travailleuses et travailleurs.

Sixièmement, d'après les données de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le taux de pauvreté en Uruguay a baissé, passant de 19,7 pour cent en 2005 à 4,4 pour cent en 2014.

Septièmement, l'économie de notre pays a connu une croissance régulière entre 2005 et 2015, avec un taux de croissance annuel moyen de 5 pour cent et, en 2016, de 1,6 pour cent. Ces chiffres sont encourageants, en particulier si on les compare aux moyennes régionales ou sous-régionales.

---

Huitièmement, parallèlement à la croissance économique, la justice sociale a elle aussi connu un essor – une justice sociale inclusive. Certes, les comparaisons peuvent être polémiques, voire odieuses parfois, mais elles nous incitent à continuer d'améliorer la situation en ce qui concerne l'équité, l'indice de Gini, le revenu par habitant, mais aussi la négociation collective, la promotion des syndicats et des organisations d'employeurs, la démocratie, la lutte contre la corruption, l'état de droit, la liberté de la presse et, surtout, la coexistence pacifique, la stabilité institutionnelle et sociale et la stabilité au travail.

De même, en ce qui concerne l'inclusion numérique et technologique, nous avons réussi à fournir gratuitement un ordinateur à tous les élèves, filles et garçons, des écoles publiques de notre pays et à tous les enseignants. Nous avons maintenant pour but d'en fournir également à tous les retraités. Dans ce processus, nous promouvons et défendons le droit de grève, qui est un pilier de la démocratie consacré par notre Constitution.

Nous œuvrons à approfondir la culture du travail, la dignité du travail, essentielle à l'être humain, l'éthique et la qualité du travail et la formation professionnelle continue.

Enfin, je crois que nous avons également amélioré les conditions pour l'investissement étranger et la création d'entreprises productives. Nous nous occupons et préoccupons du changement climatique et nous nous opposons fermement à ce que les gouvernants de pays influents balaient d'un revers de main les conventions auxquelles nous avons souscrit pour protéger le climat et la seule demeure qu'ait actuellement l'humanité pour survivre. C'est pourquoi la majorité de l'énergie que nous utilisons aujourd'hui dans notre pays provient de sources renouvelables, ce qui nous permet de nous positionner comme un pays où il fait bon investir, travailler et vivre.

Cette réussite, elle n'est pas le fait d'un gouvernement. On ne la doit pas à notre gouvernement: on la doit à toute la société uruguayenne.

Je le répète, il reste encore beaucoup à faire et beaucoup à améliorer. C'est la tâche à laquelle nous nous attelons, chacun avec son identité propre. Le gouvernement est parfois d'accord avec les travailleurs, parfois avec les employeurs. Notre mission est simplement de protéger l'intérêt général, et nous nous efforçons de le faire de la façon la plus juste possible, en toute transparence et honnêtement. Mais nous sommes conscients du fait que les pays ne peuvent se construire que de manière collective et pas à pas, et non en fonction de vérités révélées ou de destins manifestes.

Dans ce contexte, nous déployons un dialogue social qui se veut un instrument et un processus auxquels participent les différentes organisations représentatives de la société (et, bien évidemment, du monde du travail), et grâce auquel nous aspirons à générer des intrants dans certains domaines essentiels à la stratégie de développement nationale sur le long terme, conformément aux objectifs de développement durable que s'est fixés la communauté internationale.

Cet aspect, nous en sommes convaincus, revêt une grande importance, car la réalité nous montre que ce qui maintient unie et vivante une nation, ce n'est pas seulement son passé, ses traditions, son territoire, ses emblèmes nationaux, son drapeau, son écusson ou ses institutions. C'est avant tout la population qui vit sur son territoire et aussi, fondamentalement, la confiance que nous devons avoir en notre effort commun pour un avenir meilleur partagé par tous.

Sans cette confiance en un avenir meilleur pour tous, l'Organisation internationale du Travail ne serait pas ce qu'elle est et nous ne serions pas réunis ici. C'est elle qui nous incite tous à aller de l'avant. Aujourd'hui, en toute modestie, mon pays réaffirme les principes fondateurs de cette Organisation et adhère aux sept initiatives thématiques proposées par l'OIT en vue de son centenaire, et déjà en cours d'exécution.

---

Aujourd'hui, l'Uruguay renouvelle son engagement en tant qu'Etat Membre de l'OIT envers tous les organes de celle-ci, y compris le Conseil d'administration qui sera élu au cours de cette session de la Conférence – et ce, que vous nous confiiez la responsabilité d'en devenir membre titulaire pour la prochaine période ou que vous fassiez un autre choix.

L'Uruguay s'emploiera toujours à tenir ses engagements, à réaliser ses objectifs de développement axés sur la justice sociale, la démocratie, la redistribution des richesses, et, surtout, sur la paix, la coexistence pacifique, le dialogue, la tolérance et le respect, afin que nous avancions tous ensemble, sans que personne ne soit laissé pour compte.

**Le Président**

*(original espagnol)*

Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour vos remarques qui orienteront nos travaux pendant les deux semaines à venir. Si vous me le permettez, j'aimerais, à titre personnel et au nom de la Conférence, vous remercier très sincèrement. Merci de nous avoir honorés de votre présence et merci pour les paroles que vous nous avez adressées aujourd'hui.

*(La séance est levée à 13 h 35.)*